



Municipalité de Mont-Saint-Michel Rapport du maire concernant les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant

Pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2018

Concernant le rapport de l'auditeur indépendant

- selon l'auditeur, les états financiers consolidés de la municipalité de Mont-Saint-Michel donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2018
- aucune observation particulière n'a été soulevée par l'auditeur indépendant

Concernant le rapport financier

- le périmètre comptable de la municipalité englobe les opérations financières de l'organisme qui est sous son contrôle, ce qui équivaut à la part sous son contrôle dans le cas des partenariats. La municipalité participe au partenariat suivant : la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL)
- les obligations contractuelles de la municipalité (en excluant l'organisme sous son contrôle) pour l'année 2019 s'élèvent à 38 810 \$. Ce montant inclut le contrat de déneigement des chemins d'hiver, le déneigement des stationnements municipaux ainsi que le contrat de location de la bibliothèque
- l'excédent de fonctionnement pour l'exercice 2018 s'élève à 92 781 \$
- Les dépenses d'investissements de la municipalité (en excluant l'organisme sous son contrôle) pour l'année 2018 s'élèvent à 225 678 \$. Ces dépenses se répartissent ainsi :
 - ✓ 120 805\$ pour la réfection des chemins municipaux;
 - ✓ 27 854\$ pour le remboursement des intérêts sur l'emprunt temporaire pour la station d'eau potable;
 - ✓ 2 821\$ pour l'égout pluvial de la rue Gravel;
 - ✓ 41 504\$ pour l'achat d'un camion des travaux publics;
 - ✓ 3 951\$ pour l'achat de tables pour la salle communautaire;
 - ✓ 15 647\$ pour la construction d'un nouveau quai public au lac Gravel;
 - ✓ 7 189\$ pour l'installation de panneaux électriques dans les parcs municipaux;
 - ✓ 5 907\$ pour l'achat de bunkers pour le service incendie.
- au 31 décembre 2018, l'excédent de fonctionnement (affecté et non affecté) global de la municipalité s'élève à 370 204 \$. Cet excédent de fonctionnement permet à la municipalité de faire face aux imprévus, à l'exception d'un montant de 25 806\$ qui est affecté au paiement de la dette du règlement 15-163

Donné à Mont-Saint-Michel, ce vingt-deuxième jour du mois de mai 2019

André-Marcel Évêquoz, maire